



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT/ COURS PARTICULIER (Cours particulier adapté aux gaucher(e)s)

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311 -3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des techniques de maquillage permanent.

D'une durée globale de 7 heures sur 1 journée, elle comporte :

- **Un module Pratique (1 unité)**

MODULE DE FORMATION **PRATIQUE** / 1 UNITÉ AU CHOIX

UNITÉ 1 : PRATIQUE/ LES SOURCILS SUR MODELES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

UNITÉ 2 : PRATIQUE/ LA BOUCHE SUR MODELES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation

UNITÉ 3 : PRATIQUE/ L'ÉYE-LINER SUR MODELES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT/ COURS PARTICULIER (Cours particulier adapté aux gaucher(e)s)

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311 -3 du Code de la Santé Publique)

MODULE DE FORMATION **PRATIQUE & THÉORIQUE** / 1 UNITÉ

JOUR 1 - 7H THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Présentation de la formation

10h30 – 13h30

Démonstration sur modèle* réalisée par **la formatrice** suivant l'unité choisie

- Un modèle HAIRSTROKE® by Maud (UNITÉ 1)
- Un modèle POWDER BROWS® by Maud (UNITÉ 1)
- Un modèle CANDY LIPS® by Maud (UNITÉ 2)
- Un modèle MAGIC LIPS® by Maud (UNITÉ 2)
- Un modèle POWDER LINER® (UNITÉ 3)
- Un modèle CAT EYES® by Maud (UNITÉ 3)

13h30 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 17h30

Pratique du (de la) stagiaire sur deux modèles en fonction de l'unité choisie

17h30 – 18h00

Évaluation du (de la) stagiaire remise des attestations de présence, des certificats de participation
Évaluation du (de la) stagiaire et bilan, remise des attestations de présence, du certificat de participation

**En cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT/ COURS PARTICULIER (Cours particulier adapté aux gaucher(e)s) DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311 -3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Apprendre et maîtriser l'une des techniques de maquillage permanent, que l'on soit gaucher(ère) ou droitier(ère) parmi les modules suivants :
Sourcils – Yeux – Bouche
- Améliorer et développer sur mesure l'expertise du stagiaire
- Le(la) stagiaire sera capable d'appliquer ces techniques dans sa pratique professionnelle.

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISÉ - NIVEAU DES CONNAISSANCES PRÉALABLEMENT NÉCESSAIRES :

Afin de suivre au mieux l'action de formation visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles celle-ci prépare, l'établissement est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Une connaissance et une pratique des bases du maquillage permanent au moins du niveau de la formation MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION NIVEAU 1 et pouvoir justifier d'une pratique régulière par la production de photos récentes.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Animation PowerPoint projetée sur écran LCD
- Démonstration en directe des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareil et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLÔMES, TITRES ET RÉFÉRENCES DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA FORMATION SONT INDIQUÉS CI-DESSOUS :

Patricia MARTINS – Formatrice en maquillage permanent.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RÉSULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation. L'apprenant bénéficiera de photos exclusives en situation d'apprentissage ainsi que de séquences vidéo de sa formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le (la) stagiaire et la formatrice et par demi-journée de formation.